



Succession avec enfants et époux survivants

Par **Fabe77**, le **09/03/2019** à **07:57**

Bonjour,

Après le décès de mon papa la banque a bloquée tous les comptes.

Il reste à mon papa un enfant d'une précédente union, et on est 5 enfants de son union actuelle.

Ma maman avait les comptes au nom de M et Mme, et sur la maison unique et donc principale a été rédigé un acte « au dernier vivant ».

Comment débloquer la situation?

Doit on obligatoirement récupérer une partie de l'argent sur les comptes? Peut on signer pour que ma mère récupère tout? Que se passe t'il ensuite?

ya t'il des droits de succession entre époux? Aux enfants ?

Maison estimé : 310 000 euros

Argent sur les comptes : environ

160 000 euros

Merci de m'éclairer.

cordialement

Par **Visiteur**, le **09/03/2019** à **09:40**

Bonjour,

Contactez vite votre notaire pour l'ouverture du dossier de succession

Votre mère peut continuer à utiliser le compte joint pendant la succession

Prevenez immédiatement les assurances et sécurité sociales + caisses de retraite.

Avec la donation au dernier vivant, votre mère conservera sa part du patrimoine et pourra choisir l'usage du reste, qui sera la nue-propiété des enfants.

L'époux ne supporte aucun droit de succession et vu le montant des abattement en ligne directe, les enfants n'en paieront pas non plus.